

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/47

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 06 juin 2013

L'an deux mille treize et le six juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 28 mai 2013.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 14 présents : 10
votants : 11*

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

*Présents : BEUGNET – BOUAZZA – CORNET- CROZIER – HILAIRE –
JOLLIVET- MAURIN – TESTON – VERNET- VOLLE -*

*Excusés : SALA
AUZAS a donné procuration à VOLLE*

Absents : DELAUZUN - FIALON

M André VOLLE a été élu secrétaire.

Objet : Chèques cadeaux de Noël adultes pour les agents de la commune d'ALBA LA ROMAINE.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant dispositions relatives aux droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

.../...

2013 / 122

HP

-CONSIDERANT que les collectivités sont tenues, depuis la loi n°2007-209 du 19 février 2007 de mettre à la disposition de leurs agents des services ou prestations d'action sociale ;

-Considérant que ces prestations ou services visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles en contribuant notamment à l'augmentation de leur pouvoir d'achat.

Le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place des chèques cadeaux pour l'ensemble des agents titulaires et non titulaires de la Collectivité sans conditions d'ancienneté.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :


-DECIDE la mise en place des chèques cadeaux.

-PRECISE que les dits chèques cadeaux seront distribués en fin d'année civile à l'occasion des fêtes de Noël. Le montant de cette prestation est de 50.00€ par agent.

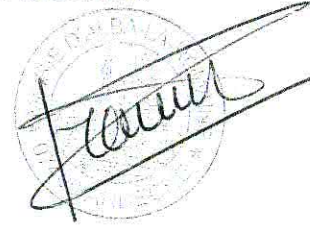
-DONNE pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

-DIT que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées au Compte du Budget Communal 2013 et suivants.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 06 juin 2013.

 REÇU A
LA PREFECTURE LE
11 JUIN 2013

POUR COPIE CONFORME
ALBA, le 07 juin 2013.
Le Maire,
Pierre MAURIN.



.../...